

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET ÉVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0005675

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 03109 Société :

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : CHERQIAOUI Mohammed

Date de naissance : 01 - 01 - 1950

Adresse : 19, Rue ABOU GHALEB CHIANI CASABLANCA

Tél. : 06 61 30 72 44 Total des frais engagés : 639,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin



Cachet du médecin :

Date de consultation : 13 JAN 2023

Nom et prénom du malade : El Allal Rachid Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Maladie

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :



Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : El Allal Rachid Le : 25 JAN 2023

Signature de l'adhérent(e) :

El Allal Rachid

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
113 JAN 2023				Dr. Mohamed Noureddine Générale 100% Conduire 100% Casablanca 87

~~EXECUTION DES ORDONNANCES~~

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	13/01/2023	245,70
	16/01/23	16 330

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

D	H
25533412	21433552
00000000	00000000
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]
ctionnel. Thérapeutique, nécessaire à la profession

The diagram illustrates the H-B-D-H system. At the top is a hydrogen atom (H). Below it is a boron atom (B) with three valence electrons. To the left is a deuterium atom (D) with one valence electron. To the right is another hydrogen atom (H). The B-D bond is shown as a horizontal line with a double-headed arrow, indicating a single covalent bond. The D-H bond is also shown as a horizontal line with a double-headed arrow, indicating a single covalent bond. The B-H bond is shown as a horizontal line with a double-headed arrow, indicating a single covalent bond. The B atom is also shown with three lone pairs of electrons, and the D atom is shown with one lone pair of electrons.

CHÉT DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. HORMAT Noureddine

Médecine Générale

Echographie Générale

Médecin Agrée pour Permis de Conduire

51, Rue Ibnou Nafiss Angle (ex Jura et Fauchilles)

Maârif - CASABLANCA

Tél : 05 22 25 81 82

الدكتور حرمات نور الدين

الطب العام

الفحص بالصدى

طبيب مقبول لرخصة السياقة

51، زقة ابن النفيس

المعاريف - الدار البيضاء

الهاتف : 05 22 25 81 82

13 JAN 2023

Casablanca, le : الدار البيضاء في :

El drama Radials

83,70

69,50

24,50

60,50

Romual 300

13,00

Deliv 300

Edhem 50

Qasim 20

LOT : 10122019
PER : 10/2024
PPV : 03.73 DH

LOT : 220871
PER : 12/2025
PPV : 69,00 DH

Dr. HORMAT Noureddine
Médecine Générale
Medecin Agrée Permis Conduire
51, Rue Ibnou Nafis Maârif Casablanca
Tél : 05 22 25 81 82

LOT : M22111
EXP : AOU 2025
PPV : 24,00 DH

60,00

39,5

Mefsal

39,50

Dr. HORMAT Noureddine
Médecine Générale
Médecin Agrée Pernis Conduré
Rue Bou Hafia Maârif - Casablanca
05 22 25 81 141

15

T = 245,07

Dr. HORMAT Noureddine

Médecine Générale

Echographie Générale

Médecin Agrée pour Permis de Conduire

51, Rue Ibnou Nafiss Angle (ex Jura et Faucilles)

Maârif - CASABLANCA

Tél : 05 22 25 81 82

الدكتور حرمات نور الدين

الطب العام

الفحص بالصدى

طبيب مقبول لرخصة السياقة

51، زنقة ابن النفيس

المعاريف - الدار البيضاء

الهاتف : 05 22 25 81 82

Casablanca, le : 16 JAN 2023 الدار البيضاء في :

Houcine Rechid

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat - R.P.C.
Ain sebââ Casablanca
Tavanic 500mg cp pel b6
P.P.V : 145,00 DH

6 118001 080670

AS

Tavanic 500 (165)

28.1.2023

AS

1400

1800

163.30

ce 33.00

LDT:307
PER:07/25
PPV:18,30DH

Dr. HORMAT Noureddine
Médecine Générale
Medecin Agrée Permis Conduire
51, Rue Ibnou Nafiss Maârif - Casablanca
Tél: 05 22 25 81 82
47 Boulevard Bir Anzarane
Mme Amal EL GARRAIFI BAHRI

Dr. HORMAT Noureddine
Médecine Générale
Medecin Agrée Permis Conduire
51, Rue Ibnou Nafiss Maârif - Casablanca
Tél: 05 22 25 81 82
1942